



le 2 mars 2010

Opération « Chèque-Vacances – Spécial Outre-Mer » mars – juin 2010

Cette opération est une des applications du plan pour l'Outre-Mer décidé par le Président de la République lors du premier Conseil interministériel de l'Outre-Mer du 6 novembre dernier. Elle permettra de stimuler l'activité touristique en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion.

L'opération est décidée et financée par le Ministère chargé de l'Outre-Mer et le Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'artisanat, des PME, du tourisme, des services et de la consommation. Elle est mise en œuvre par l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances.

Pour un séjour « tout compris » ou comprenant un aller-retour et un hébergement, se déroulant en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique ou à la Réunion, le client d'un professionnel du tourisme conventionné par l'ANCV en tant que prestataire Chèques-Vacances ou en cours de conventionnement, qui règle ce séjour avec au moins 200 € de Chèques-Vacances pourra, sur demande de sa part adressée à l'ANCV, recevoir 100 € de Chèques-Vacances (par adulte de plus de 18 ans). Le séjour doit avoir été réservé en agence ou sur Internet entre le 2 mars et le 30 avril 2010 et doit débuter avant le 10 juin 2010.

La demande devra être adressée à l'ANCV (Service Porteurs – Opération Outre-mer 36, boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES Cedex) par le bénéficiaire, dans un délai de 10 jours après la réservation, le cachet de la poste faisant foi, accompagnée des pièces suivantes : 1. le formulaire établi par l'ANCV (cf. annexe) et téléchargeable sur son site Internet dûment complété 2. la facture de la réservation du séjour émise par le professionnel du tourisme, précisant la part réglée en Chèques-Vacances 3. la photocopie de la pièce d'identité du bénéficiaire.

Pour un séjour comportant plusieurs partants, un seul formulaire limité à 8 personnes et les visant tous, adressé à l'ANCV accompagné de la photocopie de la pièce d'identité de chacun, sera suffisant pour les faire bénéficier de la qualité de bénéficiaire. Si le formulaire comprend de 1 à 4 bénéficiaires d'au moins 18 ans, le séjour doit avoir été réglé avec au moins 200 € de Chèques-Vacances. S'il comprend de 5 à 8 bénéficiaires d'au moins 18 ans, il doit avoir été réglé avec au moins 400 € de Chèques-Vacances. Un carnet de 100 € de Chèques-Vacances sera adressé pour chaque bénéficiaire. Nul ne peut bénéficier plus d'une fois de l'opération de promotion.

Les Chèques-Vacances attribués dans le cadre de cette opération de promotion à un bénéficiaire ne pourront pas être utilisés auprès du professionnel du tourisme pour régler des frais d'annulation de la réservation du séjour.

Plusieurs tours-opérateurs intervenant sur ces destinations mettent en place des promotions supplémentaires, pour les porteurs de Chèques-Vacances, venant ainsi renforcer l'opération décidée par l'Etat.

La communication sur l'opération est assurée par les professionnels et par l'ANCV (site Internet, envoi d'un courriel de promotion à ses clients comités d'entreprise).



FORMULAIRE OPERATION

« CHEQUES-VACANCES – SPECIAL OUTRE-MER »

Opération valable pour tout séjour réservé entre le 2/03/2010 et le 31/4/2010 auprès d'un organisme de voyages, conventionné ANCV ou en cours de conventionnement, en qualité de prestataire

COMMENT UTILISER CE FORMULAIRE

(1)

(1) Repérer les numéros des Chèques-Vacances que vous souhaitez utiliser pour réserver votre séjour en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique ou à la Réunion

(2) Vérifier l'année d'émission des Chèques-Vacances qui ne doit pas être antérieure à 2008

(3) Envoyez ce formulaire dûment complété, daté et signé par vous-même et votre organisme de voyages accompagné de la photocopie du justificatif de la réservation de votre séjour et de votre pièce d'identité avec photo sous pli recommandé à l'adresse suivante :

ANCV – Service Porteurs – Opération Outre-mer
36, boulevard Henri Bergson – 95201 SARCELLES Cedex

Impérativement au plus tard 10 jours après la date de réservation, le cachet de la poste faisant foi.



(2)

MONTANT ET CONDITIONS DE L'ATTRIBUTION PAR L'ETAT D'UN SOUTIEN EN CHEQUES-VACANCES

Pour tout règlement de votre séjour en Chèques-Vacances, à hauteur de 200 € minimum pour 1 à 4 personnes et à hauteur de 400 € pour 5 à 8 personnes, correspondant aux caractéristiques énoncées dans ce formulaire, vous recevrez un soutien de l'Etat à travers l'attribution de 100 € en Chèques-Vacances, par partant majeur inscrit, sous réserve de renvoyer ce formulaire, le justificatif de la réservation du séjour et la photocopie de la carte d'identité de chaque participant âgé d'au moins 18 ans à l'ANCV – **Service Porteurs – Opération Outre-Mer – 36, boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES Cedex** sous pli recommandé au plus tard 10 jours après la date de réservation, le cachet de la poste faisant foi.

Vous pouvez retrouver les modalités d'application de cette opération sur le site www.ancv.com.

MODALITES D'ENVOI DES CHEQUES-VACANCES

A réception du formulaire « OPERATION CHEQUES-VACANCES SPECIAL OUTRE-MER », l'ANCV vous enverra les Chèques-Vacances qui vous sont attribués par l'Etat dans le cadre de l'opération « CHEQUES-VACANCES SPECIAL OUTRE-MER », par **la poste** en lettre recommandée avec accusé de réception, dans un **délai de 10 jours ouvrés**.

Pour toute réclamation relative à l'envoi des Chèques-Vacances, veuillez vous adresser à l'ANCV **Service Porteurs – Opération Outre-Mer – 36, boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES Cedex**.

**Un formulaire par séjour et par demande de Chèques-Vacances
dans le cadre de l'opération « Chèques-Vacances -Spécial Outre-Mer »
Formulaire téléchargeable sur le site www.ancv.com**

CARACTERISTIQUES DE VOTRE SEJOUR

Organisme qui commercialise le séjour :

Destination principale du séjour : Guadeloupe Guyane Martinique Réunion

Date de départ programmée (avant le 10 juin 2010) :

Durée du séjour (nombre de nuits) :

Type de forfait : Tout compris Transport + hébergement

Nombre de partants âgés d'au moins 18 ans inscrits sur le séjour (limité à 8 personnes par séjour) :

Nom et prénom des partants :

	Nom (en majuscules)	Prénom		Nom (en majuscules)	Prénoms
1			5		
2			6		
3			7		
4			8		

Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'envoi de Chèques-Vacances. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les personnes inscrites dans le présent formulaire bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent. Si ces dernières souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, elles s'adressent à l'ANCV – Service Porteurs – Opération Outre-Mer – 36, boulevard Henri Bergson 95201 SARCELLES Cedex.

VOS COORDONNEES POUR RECEVOIR LES CHEQUES-VACANCES

Vos nom et prénom en majuscules (doivent être identiques à ceux figurant sur le justificatif de la réservation du séjour) :

Numéro et nom de la voie : _____ :

Complément adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tel : _____ email : _____

**Un formulaire par séjour et par demande de Chèques-Vacances
dans le cadre de l'opération « Chèques-Vacances -Spécial Outre-Mer »
Formulaire téléchargeable sur le site www.ancv.com**

MODE DE PAIEMENT DE VOTRE RESERVATION

Montant de la réservation :

Montant payé en Chèques-Vacances : _____ (minimum 200€ pour
1 à 4 adultes et 400 € pour 5 à 8 adultes)

	Numéros des Chèques-Vacances	Valeur des Chèques-Vacances en € (10 € ou 20 €)	Montant	Année d'émission
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				
Total remis en Chèques- Vacances				

Attention : n'envoyez pas de Chèques-Vacances à l'ANCV, le paiement du solde de votre séjour est à régler directement auprès de votre organisme de voyages.

**Un formulaire par séjour et par demande de Chèques-Vacances
dans le cadre de l'opération « Chèques-Vacances -Spécial Outre-Mer »
Formulaire téléchargeable sur le site www.ancv.com**

Je soussigné (titulaire de la réservation jointe à ce formulaire) :
Nom et prénom :

Atteste et certifie exactes les données indiquées dans ce formulaire Opération CHEQUES-VACANCES SPECIAL OUTRE-MER et sais que je m'expose à des poursuites judiciaires en cas de fausse déclaration.

A (à compléter) :

Date (à compléter) :

Signature

Pour l'organisme de voyage qui commercialise le séjour :

Je soussigné (nom et prénom) :
Représentant (organisme de voyages qui commercialise le séjour)

(Compléter par la raison sociale et l'adresse)

Numéro de la convention Prestataire Chèque-Vacances ANCV (à compléter)

Atteste et certifie l'exactitude des informations relatives au forfait séjour réservé, figurant dans le présent formulaire.

A (à compléter) :

Date (à compléter) :

Signature

Cachet obligatoire

Gardez une photocopie de ce formulaire dûment complété, elle vous sera nécessaire en cas de litige.

N° de dossier (réservé à l'ANCV) :

**Un formulaire par séjour et par demande de Chèques-Vacances
dans le cadre de l'opération « Chèques-Vacances -Spécial Outre-Mer »
Formulaire téléchargeable sur le site www.ancv.com**

OFFRE DES PRINCIPAUX OPERATEURS S'INSCRIVANT DANS L'OPERATION « CHEQUES-VACANCES SPECIAL OUTRE-MER »

Pour les touristes qui souhaitent partir vers les départements d'Outre-Mer en réservant leur séjour auprès d'un opérateur du tourisme qui accepte les Chèques-Vacances, le dispositif permet de bénéficier de deux avantages :

- un chéquier de Chèques-Vacances de 100 € par adulte partant vers l'une des quatre destinations, pour toute réservation payée, au moins en partie, avec des Chèques-Vacances (200 € minimum). L'opération est limitée à 6.000 bénéficiaires adultes.
- les promotions mises en place par les professionnels du tourisme partenaires de l'opération : entre 15 et 50% de réduction sur des séjours chez Karibea, Exotismes, Nouvelles Antilles, Nouvelles Frontières, Pierre et Vacances.

A ce jour, cinq opérateurs sont partenaires de l'opération. D'autres peuvent prendre contact avec l'ANCV pour proposer des offres qui seront relayées par l'Agence.

ILLUSTRATIONS

Exotismes:

Deux produits en promotion sont mis en avant :

Le Carayou en Martinique (3 * NF) à partir de 969 € ttc (exemple pour un départ entre le 15/05 et le 18/06/10). Prix par personne incluant vols au départ de Paris, transferts, 7 nuits en petit déjeuner: à partir de 969 € ttc (dont 247 € de taxes aériennes incluses, soumis à modification).

Le Récif à la Réunion (3 * NF) à partir de 1195 € ttc (exemple pour un départ entre le 27 et le 30/04/10). Prix en chambre standard et petit déjeuner incluant vols au départ de Paris, transferts, 5 nuits : à partir de 1195 € (dont 269 € de taxes aériennes incluses, soumis à modification).

Karibea

Réduction supplémentaire de 10 % sur la base des meilleurs tarifs internet ou des meilleurs tarifs vendus sur place constatés au moment de la réservation pour des séjours minimum de 3 nuits à condition que les dossiers réservés soit réglés à l'aide de Chèque-Vacances, avec un minimum en Chèques-Vacances, que ce soit pour les réservations Internet ou pour les réservations faites directement sur les hôtels.

Procédure de réservations :

1/ Réservations internet: Directement sur Internet, www.karibea.com, avec un code d'accès dédié aux adhérents ANCV qui permettra d'obtenir le meilleur tarif constaté sur Internet, minoré avec la réduction supplémentaire accordée dans le cadre de la relance.

2/ Réservation hôtels: Sur la base du meilleur tarif affiché sur l'hôtel au moment de la réservation, minoré avec la réduction supplémentaire accordée dans le cadre de la relance.

Hôtels concernés :

- Karibéa Resort Sainte-Luce
- Karibéa Beach Resort Gosier
- Karibéa Baie du Galion Resort
- Karibéa résidence Corail
- Karibéa résidence Camélia
- Karibéa Résidence Valmenière
- Karibéa Squash Hôtels

Nouvelles Antilles

Des réductions de 25 % sur séjour à Pierre & Vacances*** en Martinique à partir de 789 € TTC* pour 3 adultes. Billet Paris / Fort de France / Paris sur vol régulier CorsairFly inclus.

Réduction de 25 % sur vacances de Pâques spécial famille au Prao*** en Guadeloupe à partir de 749 € TTC* pour 4 adultes ou enfants de plus de 12 ans. Billet Paris/ Pointe à Pitre / Paris sur vol régulier CorsairFly inclus.

Le club enfant est gratuit sur l'ensemble des vacances de Pâques

Nouvelles Frontières

Nouvelles Frontières s'engage à faire une large promotion de l'offre au sein de ses 300 agences de voyages.

Le groupe, à travers ses activités aériennes et de Tour Opérateur, mesure quotidiennement l'attachement des clients à l'Outre-mer et à leur sensibilité au prix de leur séjour.

Le client bénéficiera d'une réduction immédiate de 100 € à valoir sur l'achat d'un package vol + hôtel, sur les Hôtels Clubs du groupe et les Hôtels Recommandés aux Antilles, pour un minimum de 7 nuits.

Cette réduction viendrait en déduction des prix proposés sur la période de l'offre (y compris sur les offres promotionnelles).

Hôtels concernés :

- Nouvelles Frontières Hotel Club Manganao (Guadeloupe)
- Hotel Diamond Rock et Nouvelles Frontières Hotel Club Marouba (Martinique)
- Hotel Le Floralys (Réunion)

Période de réservations : 2/3 au 30/4

L'opération est réservée aux clients réglant leur dossier en Chèques-Vacances pour un minimum de 200 €.

Exemple

En Guadeloupe, Nouvelles Frontières Hôtel-Club le Manganao : 2 adultes en séjour du 18 au 25 mai 2010/ 7 nuits en chambre double et formule tout inclus avec vol A/R de Paris

- Prix brochure : 2.006 €
- Réductions Chèques Vacances Outre-mer : 100 € de réduction immédiate Nouvelles Frontières et 200 € de remboursement ANCV
- Prix final : 1706 € (soit 853 € par passager)

Pierre & Vacances

-pour la Guadeloupe (Resort Sainte-Anne): 50% de remise sur les prix publics de l'hébergement uniquement, pour tout séjour d'une durée de 8 nuits minimum.

-pour la Martinique (Resort Sainte-Luce): 25% de remise sur les prix publics de l'hébergement uniquement, pour tout séjour de 7 nuits minimum.

Les bonifications déjà proposées dans les inserts des chéquiers ANCV 2010 (100 € payés en Chèques vacances = 110 €), s'appliquent en complément de ces remises.



« Chèques-Vacances Spécial Outre-Mer »

Exotismes propose deux offres :

Destination Martinique : Le Carayou (3 * NF) à partir de 969 € ttc
soit une réduction de 61 € par personne par rapport à notre brochure générale
« Douceur des îles »

L'hôtel est implanté à la Pointe du bout aux trois îlets.
Au milieu d'un jardin tropical, il propose 207 chambres climatisées avec téléphone, radio, télévision, coffre fort individuel et salle de bains avec douche et sèche cheveux, sanitaires séparés.
Pour la restauration Le Carayou propose 2 restaurants.
Vous aurez accès à la piscine et à la plage aménagée avec planche à voile, kayak, prêt de palmes, masques et tuba à votre disposition.
Des animations sont proposées : soirées à thèmes et spectacles ainsi que des animations pour les enfants pendant les vacances scolaires.

1 cocktail de bienvenue sera offert à chaque client à l'arrivée.

Prix par personne sur la base d'une chambre double, petit déjeuner, incluant vols au départ de Paris, transferts, 7 nuits : à partir de 969 € ttc (dont 247 € de taxes aériennes incluses, soumis à modification). Exemple de prix pour un départ entre le 15/05 et le 18/06/10)

Destination Ile de la Réunion : Le Récif (3 * NF) à partir de 1195 € ttc
soit une réduction de 173 € par personne par rapport à notre brochure générale
« Douceur des îles »

Situé à St Gilles, en face de la plage de l'Hermitage, l'hôtel propose 146 chambres sur un domaine de 3 hectares dans des villas de type créole équipées de salle de bains avec baignoire et sanitaires séparés, sèche cheveux, mini bar, téléphone direct, télévision avec satellite et coffre fort.
Pour la restauration Le Récif propose 2 restaurants et un bar au bord de l'une des 2 piscines.
Pour vos activités : 1 court de tennis éclairé et de nombreux sports tels que beach volley, kayaks, aquagym, pingpong, etc.

Prix par personne sur la base d'une chambre double, petit déjeuner, incluant vols au départ de Paris, transferts, 5 nuits : à partir de 1195 € (dont 269 € de taxes aériennes incluses, soumis à modification) exemple de prix pour un départ entre le 27 et le 30/04/10).

**Tarifs promotionnels applicables aux détenteurs de Chèques-Vacances pour un règlement de 200 € minimum en Chèques-Vacances.
En plus de cette remise tarifaire, la somme de 100 € en Chèques-Vacances sera adressée aux participants par l'ANCV.**

Informations et réservations : sur Internet www.exotismes.com ou par e-mail information@exotismes.com

- Téléphone : 0826 965 000 (0,15€/min)

- Code promotion : Hôtel Carayou : "Meilleur – ANCV - Hôtel Recif : "Poker - ANCV"



Le groupe Karibéa Hôtels, se positionne comme la chaîne hôtelière la plus importante des Antilles Françaises, avec ses 12 hôtels et Resorts, que ce soit dans le tourisme d'affaires ou de loisirs.

HOTELS D'AFFAIRES

Hôtel La Valmenière situé à Fort de France en Martinique, hôtel d'affaires 3*** de 120 chambres.

Le Squash Hôtel situé à Fort de France en Martinique, Hôtel d'affaires 3*** de 108 chambres.

HOTELS & RESORTS DE LOISIRS

Karibéa Beach Resort Gosier situé à Gosier en Guadeloupe 3*** de 270 chambres et appartements, regroupant l'hôtel Salako, l'hôtel le Clipper et la résidence d'appartements le Prao.

Karibéa Sainte Luce Resort situé à Sainte Luce en Martinique 3*** de 300 chambres et appartements, regroupant l'hôtel Amandiers, l'hôtel Amyris et la résidence d'appartements le Caribia.

Karibéa Baie du Galion Resort situé à Tartane en Martinique 3*** de 178 chambres et appartements, regroupant l'hôtel la Baie du Galion et la résidence d'appartements La Goélette.

Karibéa Résidence le Corail située à Sainte Luce en Martinique 2** de 25 studios et appartements de charme.

Karibéa Résidence Camélia située à la Pointe du Bout en Martinique 2** de 49 studettes, chambres et studettes famille.

Le parc hôtelier géré par le groupe Karibéa Hôtels représente aujourd'hui plus de 2500 lits sur les destinations de la Martinique et de la Guadeloupe.

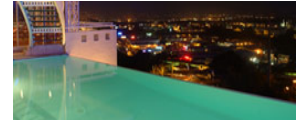
Une présentation des hôtels et Resorts du groupe est accessible sur le site officiel, **www.karibea.com**, avec différents films permettant de découvrir les destinations et de visionner ses prochaines vacances sur l'ensemble des hôtels et Resorts du groupe.

Disponibilités et réservations en ligne, proposant une offre spéciale aux détenteurs de Chèques vacances, sur l'ensemble des hôtels de loisirs, **réduction supplémentaire de 10 % sur le meilleur tarif Internet proposé** et accessible avec un code de réservation dédié : **ANCV2010**

Cette offre dédiée permettant d'accéder à des tarifs proposant des réductions allant de -30 à -35 % selon les périodes (**promotion internet + réduction ANCV de 10 % supplémentaire déduite**)

Cette offre étant valable du 2 mars 2010 au 10 juin 2010.

Valmenière



Squash Hôtel



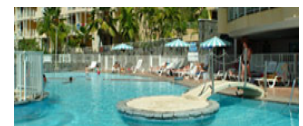
Gosier



Sainte Luce



Galion



Corail



Camélia



Informations : Tél. + 33 (0)820 343 334 Email : mlthelamon@karibea.com

Offre réservée aux porteurs de Chèques Vacances ANCV



nouvellesantilles.com

EXCLUSIF OUTRE-MER BONUS 100€ OFFERTS*

Offre limitée

Exceptionnel !
Bonus 100€
offert par voyageur*

Réservez maintenant, payez en chèques vacances et gagnez un bonus de 100€ sur les prix promos affichés pour chaque participant de + de 18 ans*

*Offre exclusive ANCV Outremer valable pour tout séjour réservé avant le 30 avril, départ avant le 10 juin, réglé avec un minimum de 200€ en chèques vacances. 100€ offerts en chèques vacances par l'ANCV limitée aux 6 000 premières demandes.

Offre soumise à conditions :
www.nouvellesantilles.com/ancv-conditions

Martinique



~~1059€*~~

789€^{TTC}

-25%

Promo exclusive

Vacances 100% Famille !

9 jours / 7 nuits au départ de Paris : hébergement en studio à la **résidence Pierre & Vacances***** à Sainte Luce.

Base 3 participants.

www.nouvellesantilles.com/ancv



Guadeloupe



~~999€*~~

749€^{TTC}

-25%

Club enfants offert

Evasion en Famille !

9 jours / 7 nuits au départ de Paris : hébergement à la **résidence Prao Karibéa Beach Resort***** au Gosier + transferts. Base 4 participants.

www.nouvellesantilles.com/ancv



* Prix TTC par personne adulte, "à partir de", offre valable du 1er mars au 30 avril 2010 date limite de réservation, sous réserve de disponibilité à la réservation. Détails des offres sur demande. 2010 - Antilles on Line - RCS PAP 429.667.173.00075 LI 971.04.0001 - IATA 20252551 - Assurance GAN n°86.164200. Crédits photos : Fotolia - Offres soumises à conditions et modifications sans préavis. Ne pas jeter sur la voie publique.

Renseignements et réservation 0820 850 000 www.nouvellesantilles.com

Lundi 01 mars 2010

Contribution du groupe Nouvelles Frontières
au dossier de presse ANCV/ Secrétariat chargé de l'Outre-mer / Secrétaire d'Etat chargé du
Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, de Tourisme et des Services et de la
Consommation du mardi 2 mars 2010

Le groupe Nouvelles Frontières s'associe activement à l'opération originale et pragmatique des « Chèques Vacances- spécial Outre-mer » à deux clics pour le tourisme ultramarin, en apportant une réduction immédiate et directe de 100 € à chaque dossier de réservation payé en Chèques Vacances en plus des sommes qui s'ajoutent aux remboursements de l'Etat. Nouvelles Frontières affiche ainsi une nouvelle fois sa confiance dans le développement du tourisme dans les îles françaises des Caraïbes et de l'Océan Indien.

Pour Jean-Marc Siano, Président du Directoire du groupe Nouvelles Frontières, « le groupe Nouvelles Frontières approuve cette initiative concrète et réaliste du Gouvernement et de l'ANCV pour relancer le tourisme aux Antilles, consolider les vacances à La Réunion et développer les séjours à Mayotte. Le groupe, à travers ses activités aériennes et de Tour Opérateur, mesure quotidiennement l'attachement de ses clients pour leurs vacances Outre-mer et leur sensibilité au prix de leur séjour. L'effort du gouvernement et l'adhésion de Nouvelles Frontières et d'autres TO à cette nouvelle action en faveur des vacances domiennes sont une communication qui saura toucher toutes les familles candidates à un voyage Outre-mer ».

L'opération « Chèques Vacances-spécial Outre-mer » à laquelle Nouvelles Frontières s'est associée, couvre les « Nouvelles Frontières Hôtels-Clubs » antillais, le Manganao en Guadeloupe et le Marouba en Martinique, le Diamond Rock en Martinique, l'Hôtel Floralys à La Réunion et l'Hôtel Sakouli à Mayotte.

Dans la limite des stocks disponibles, l'offre Nouvelles Frontières s'applique à toute réservation enregistrée entre le 2 mars et le 30 avril 2010, et un départ avant le 15 juin 2010. Elle est réservée aux clients réglant leur dossier en Chèques Vacances pour un minimum de 200 €

Exemple

En Guadeloupe, Nouvelles Frontières Hôtel-Club le Manganao : 2 adultes en séjour du 18 au 25 mai 2010/ 7 nuits en chambre double et formule tout inclus avec vol A/R de Paris

- Prix brochure : 2 006 €
- Réductions Chèques Vacances Outre-mer : 100 € de réduction immédiate Nouvelles Frontières et 200€ de remboursement ANCV
- Prix final : 1706 € (soit 853 € par passager)

Guadeloupe



«Nouvelles Frontières Hôtel-Club Le Manganao 3* »

Face à la mer, c'est un club reconnu pour son charme et sa convivialité qui accueille le vacancier, et cultive les souvenirs. Deux coups de pagaie vers le lagon de St François, une balade aux fameuses Chutes du Carbet et un "ti punch" à la Marina tout proche cadence un séjour imaginé pour des vacances familiales

A partir de **999 €TTC** par personne

9 jours/7 nuits en formule tout inclus, transferts et vol France*- Pointe-à-Pitre A/R compris.

**Au départ Paris, Lyon, Nantes*

Martinique



« Nouvelles Frontières Hôtel-Club Le Marouba 3* »

A l'entrée du village de pêcheurs du Carbet, plusieurs cases créoles serties d'un joli parc arboré abritent une poignée de chambres. Les animations et les balades à pied ou en 4X4 appellent à une découverte de l'île aussi facile que superbe.

A partir de **939 €TTC** par personne

9 jours/7 nuits en formule tout inclus, transferts et vol France*- Fort-de-France A/R compris.

** Au départ Paris, Lyon, Nantes*

Martinique



« Hôtel Le Diamond Rock 3* »

Arrivé au cœur d'un superbe parc tropical à la Pointe de la Chéry, il ne reste plus qu'à profiter du superbe panorama sur le rocher du Diamant, des activités nautiques, d'une plongée tout en douceur sur le site de "Confetti Bay", et se laisser aller à l'ambiance créole.

A partir de **989 €TTC** par personne, 9 jours/ 7 nuits, en formule tout inclus, vol France*- Fort de France A/R compris.

**Au départ de Paris, Lyon et Nantes*

L'île de la Réunion



« Hôtel le Floralys 3* »

Sous les palmes des cocotiers, le Floralys est le cadre parfait pour les couples ou les familles. Les jeux d'eaux, les belles randonnées et les plages de sable noir sont des beaux prétextes pour un farniente bien mérité !

A partir de **999 €TTC** par personne

6 jours/5 nuits en formule tout inclus, transferts et vol France*-La Réunion A/R compris.

Au départ de Paris, Lyon, Marseille, Nantes, Toulouse

Mayotte



« Hôtel Le Sakouli 3* »

Dépaysement garanti, sur l'île aux parfums où se niche l'hôtel Sakouli . Situé au dessus de la célèbre baie de Bandréélé, c'est une vue à 180° sur le plus grand lagon du monde. On ne s'en lasse pas ! En mer, ce sont des plongées inoubliables et le jeu espiègle des dauphins.

La Nature, grandeur Nature!

A partir de **1563 €TTC** par personne

9 jours/ 7 nuits, en formule petits déjeuners, vol Paris-Mayotte A/R compris.



Groupe **Pierre & Vacances** *CenterParcs*

Leader de la location de vacances en Europe depuis plus de 40 ans, le Groupe Pierre & Vacances offre plus de 350 destinations en France et en Europe, pour tous les types de séjours ou de vacances, à deux, en famille ou entre amis, pour toutes les envies et tous les budgets. De l'appartement aménagé jusqu'au service hôtelier, de prestige, de la résidence « comme chez soi » au Resort « naturellement divertissant », le Groupe propose des vacances à l'esprit de famille, à la mer, à la campagne, à la montagne ou en ville.

CAP SUR LES ANTILLES

“L'esprit de Famille” Pierre & Vacances se savoure également aux Antilles pour profiter des deux Resorts rénovés où farniente et dépaysement sont au programme. Depuis 1999, le Groupe Pierre & Vacances est présent aux Antilles avec les Resorts Sainte-Luce en Martinique et Sainte-Anne en Guadeloupe, deux Resorts uniques et exceptionnels au bord de plages de sable fin, protégées et aménagées...

Deux Resorts “les pieds dans l'eau”

Au cœur de jardins tropicaux paysagers, agrémentés de vastes espaces aquatiques, les Resorts Pierre & Vacances proposent des appartements allant du studio 2/3 personnes au 3 pièces 6 personnes. Répartis en petites maisons de style colonial parfaitement intégrées à l'environnement, les appartements sont d'un très haut niveau de confort avec climatisation.

Une palette d'activités

Les deux Resorts Pierre & Vacances sont des terrains de jeux immenses où petits et grands peuvent alterner plaisirs de l'eau dans l'océan ou dans les belles piscines sur site. Clubs enfants, randonnées, plongées, golf, quad, ski nautique, pêche, programmes Les Mills®, animations en journée, tournois sportifs... et soirées à thème organisées dans les restaurants : tout est prévu pour le plaisir de toute la famille.




Chèques-Vacances "Spécial Outre-mer"

Pierre & Vacances offre jusqu'à 50 % de réduction sur l'hébergement

pour toute réservation entre le 02/03 et le 30/04/10 sur un séjour effectué aux Antilles,
en Guadeloupe ou en Martinique, entre le 02/03 et le 10/06/10 inclus.

 
LA GUADELOUPE
À partir de
574 €
par personne 
Vols + hébergement 8 nuits
Détail du prix ci-contre

Hébergement en studio 2/3 personnes sur la base de 8 nuits	 576 €
Vols pour 2 personnes	550 €
Taxes aéroport	500 €
- 50 % de réduction hébergement	- 288 €
- 200 € de Chèques-Vacances Outre-Mer ANCV*	- 200 €
- 10 % bonification Chèques-Vacances	- 20 €

Total frais de dossier inclus 1 148 €

Exemple de prix pour 2 personnes sur le Resort Sainte-Anne de la Guadeloupe entre le 1^{er} mai et le 10 juin 2010

RÉSERVATIONS :

 pierreetvacances.com ou  **0871 701 407**

(0,225 €/mn en France métropolitaine)



L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances

Fondée en 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances est un établissement public sous tutelle du Secrétariat d'Etat au Tourisme.

L'ANCV s'appuie sur deux piliers pour favoriser l'accès aux vacances pour tous :

- le **Chèque-Vacances**, destiné aux salariés du secteur privé et aux agents des fonctions publiques (**3,1 millions de porteurs et 7,5 millions de bénéficiaires avec leur famille**). Il est distribué essentiellement à travers les comités d'entreprises et les acteurs de l'action sociale des collectivités territoriales et de l'Etat. La loi du 22 juillet 2009 devrait aussi faciliter son déploiement dans les petites entreprises de moins de 50 salariés. Le Chèque-Vacances est accepté dans un large réseau de 160.000 professionnels du tourisme.
- **des programmes d'action sociale** touchant les publics fragilisés avec **130.000 bénéficiaires en 2009**.

Grâce à son activité première - l'émission et la commercialisation du Chèque-Vacances (1,2 milliard € en 2009) - l'ANCV dispose d'excédents de gestion intégralement dédiés au financement de séjours de vacances et de loisirs organisés par des associations caritatives, des collectivités territoriales et des organismes sociaux partenaires.

L'objectif visé par l'ANCV est de réduire les inégalités dans le domaine des vacances et des loisirs, faciliter le départ en vacances des personnes dont les revenus sont les plus faibles, utiliser le temps des vacances dans un parcours d'insertion sociale et favoriser la mixité sociale.

L'action sociale de l'ANCV s'adresse à **quatre publics** :

- **les personnes âgées,**
- **les familles, notamment monoparentales,**
- **les jeunes adultes,**
- **les personnes en situation de handicap.**
-

L'ANCV intervient à travers **quatre programmes** :

- **Seniors en Vacances,**
- **les Aides aux Projets Vacances,**
- **Bourse Solidarité Vacances,**
- **les Aides aux équipements touristiques à vocation social**



ATOUT FRANCE, l'agence de développement touristique de la France.

ATOUT FRANCE - la nécessité de développer et d'adapter l'offre touristique française

ATOUT FRANCE, l'agence de développement touristique de la France, est née de la volonté d'Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services et de la consommation, de doter la France d'un opérateur unique en matière de tourisme.

Le groupement d'intérêt économique (GIE) ATOUT FRANCE, rassemble désormais aux côtés des professionnels du tourisme et des grands secteurs de l'économie française, l'Etat et les collectivités territoriales dans une démarche partenariale. Au total, ce sont près de 1300 adhérents, représentatifs de l'offre touristique française, qui s'appuient sur son expertise.

ATOUT FRANCE - Soutenir la compétitivité du secteur économique du tourisme

L'agence de développement touristique doit permettre à l'industrie du tourisme français de déployer tout son potentiel de croissance par le biais de différentes missions :

- *MARKETING ET PROMOTION TOURISTIQUE DE LA FRANCE*

2 000 opérations de marketing et de promotion sont mises en œuvre chaque année, à destination du grand public, de la presse et des professionnels à partir d'un plan stratégique et opérationnel de la destination afin de faire rayonner le territoire en France et à l'international : campagnes de communication, voyages de presse dans les régions françaises, participation à des salons sur les marchés étrangers, organisation d'événements ponctuels divers.

- *INGENIERIE TOURISTIQUE ET PLATE-FORME STRATEGIQUE*

ATOUT FRANCE œuvre également à améliorer la compétitivité de l'offre française et son adaptation aux exigences du tourisme international. L'agence est aux côtés des professionnels français et internationaux dans l'analyse de leur politique touristique, leurs stratégies territoriales ou leurs projets d'investissement. Elle contribue à stimuler l'innovation et la qualité des produits par la veille concurrentielle, l'analyse de la conjoncture et la conduite d'études de marchés liées à des filières, des destinations ou des segments de clientèles.

- *QUALITE*

A compter de l'entrée en vigueur du décret d'application de la loi tourisme, soit avant la fin de l'année, l'agence sera en charge notamment de préparer l'élaboration des référentiels de classement des hébergements touristiques.

A partir du 1^{er} janvier prochain, elle assurera également, à travers la commission d'immatriculation installée en son sein, la tenue du registre national des opérateurs de voyages et des exploitants de voiture de tourisme avec chauffeur.

Enfin, ATOUT FRANCE est également en charge de la formation aux métiers du tourisme afin de mieux adapter les enseignements dispensés aux besoins des entreprises du secteur.

Ces différentes missions sont mises en œuvre grâce à un réseau de 35 bureaux à l'étranger, un siège à Paris ainsi que des services implantés en France métropolitaine et d'outre-mer.

Pour en savoir plus :

www.franceguide.com ou www.atout-france.fr